

ÉVALUER LE RISQUE D'INONDATION

Il est important de se renseigner auprès des services publics : mairie, préfecture, DDT (Direction Départementale des Territoires) pour connaître les risques d'inondation de votre quartier.

Il existe des atlas des zones inondables édités par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM) accessibles sur le site :

www.georisques.gouv.fr

PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATION

Il y a toujours eu des crues engendrées par les cours d'eau. Avec le réchauffement climatique, on peut dans certaines régions s'attendre à une augmentation de la pluviométrie (mesure de la quantité de pluie tombée en un temps donné). L'unité de mesure est exprimée en millimètres (mm). Mais nous pouvons être acteur de l'atténuation du risque d'inondation.

- L'article 44 du règlement sanitaire départemental précise qu'afin d'éviter le reflux des eaux d'égout dans les caves, sous-sols et cours lors de l'élévation exceptionnelle du niveau d'eau dans les égouts, les canalisations en communication avec les égouts doivent être prévues de manière à résister à la pression. Lorsque des appareils sont installés à un niveau inférieur à celui de la voie vers laquelle se fait l'évacuation, toutes dispositions doivent être prises pour s'opposer à tout reflux d'eaux usées provenant des égouts en cas d'élévation du niveau de celles-ci.



Dans ce cas, il est obligatoire d'équiper l'installation de clapets anti-retour ou antirefoulement. L'image ci-contre présente un exemple de clapet anti-retour.

PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATION (SUITE)

- Si vous êtes riverain d'une rivière, vous devez l'entretenir. Le SIARE édite **un guide sur l'entretien des rivières**.
- Si vous êtes en zone potentiellement inondable, vous devez vous tenir informé en consultant la carte de vigilances des crues élaborée par le MEEM consultable sur le site : www.vigicruces.gouv.fr
- Vous pouvez diminuer la quantité d'eau que vous rejetez à l'égout en conservant les eaux pluviales sur votre terrain, en aménageant des zones humides qui diminueront le ruissellement. Vous trouverez toutes ces informations dans le **guide Assainissement Bonnes Pratiques**, édité par le SIARE.

LE SIARE, C'EST AUSSI...

Une participation à la valorisation du patrimoine biologique de l'eau. Il assure un suivi de la qualité des eaux du Lac d'Enghien, exutoire des eaux pluviales d'une partie du territoire syndical.



Hydrolienne sur le Lac d'Enghien-les-Bains

Cette plaquette d'information est éditée par le SIARE dans le cadre de l'information et de la sensibilisation des habitants.

 **siare**

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains

LE RISQUE D'INONDATION

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION D'ENGHIEEN LES BAINS
1, rue de l'Égalité 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
Tél : 01.30.10.60.70 • Fax : 01.30.10.60.71 • E-mail : communication@siare.net

QU'APPELLE-T-ON INONDATION ?

L'ensemble des cours d'eau et des réserves souterraines est alimenté par le ruissellement et l'infiltration des eaux de pluies. L'espace géographique ainsi drainé par un cours d'eau et par l'ensemble de ses affluents est appelé **bassin versant**.

Naturellement un cours d'eau connaît des épisodes de basses eaux et de hautes eaux liés aux conditions climatiques locales.

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

IL EXISTE PLUSIEURS TYPES D'INONDATIONS :

- **inondation par débordement direct** d'une rivière lors de précipitations intenses ;
- **inondation par ruissellement pluvial**. Celui-ci provoque souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. L'eau déborde alors dans les rues ;
- **inondation due à un sol saturé** par des précipitations récentes : le sol n'absorbe plus l'eau lors de nouvelles précipitations ;
- **inondation par remontée de nappe phréatique** qui survient après des épisodes pluvieux sur une période longue.

L'inondation est un évènement naturel qui peut survenir à tout moment. C'est le premier risque naturel en France, tant par l'importance des dommages, le nombre de communes concernées, l'étendue des zones inondables, que par les populations vivant dans ces zones.

La définition du risque d'inondation correspond à la combinaison de deux phénomènes : l'aléa qui correspond aux fortes précipitations et la vulnérabilité qui est déterminée par l'occupation du sol et l'usage que l'on en fait.

Ainsi, le risque est moins important si ce sont des terres non habitées qui sont inondées, alors qu'il sera élevé si l'inondation se produit en ville par exemple.

LES DIFFÉRENTES CRUES

On définit les crues en fonction de leur risque de survenue sur une période donnée :

- **Crue décennale** : elle correspond à un volume de précipitation exceptionnel qui chaque année a 1 chance sur 10 de se produire ;
- **Crue trentennale** : elle a chaque année 1 chance sur 30 de se produire ;
- **Crue centennale** : elle a chaque année 1 chance sur 100 de se produire.



Une crue trentennale ne veut pas dire qu'elle se produit une fois tous les 30 ans, il s'agit d'une moyenne statistique. Vous pouvez avoir 2 crues trentennales dans une même année et ne plus avoir de crues pendant 50 ans.

LE SIARE ET LES INONDATIONS

Le SIARE a pour objectif de protéger les biens et les personnes contre les inondations que provoqueraient des précipitations dites trentennales.

Un tableau des cumuls de précipitations en fonction de leurs fréquences et de leurs durées, pour la région Ile-de-France, est consultable sur le site du SIARE : www.siare95.fr. Par exemple : Il tombe 51,9 mm d'eau en 6 h, nous sommes face à une crue trentennale.

AFIN DE PRÉVENIR ET DE LUTTER CONTRE LES INONDATIONS, LE SIARE DISPOSE D'AMÉNAGEMENTS ET D'OUTILS :

- **Bassins de retenue**
Ce sont de grands bassins. Ils sont destinés à contenir le surplus d'eaux de pluie et de ruissellement. Ils restituent cette eau en fonction d'un débit d'évacuation régulé vers un exutoire. Ils ont donc un rôle d'écrêtement. Le SIARE dispose de 19 bassins en général à sec et de 2 bassins en eau ayant vocation de parc paysager ouvert au public (Les Huit Arpents à Andilly, Les Moulinets à Eaubonne).
- **Déversoirs d'orage**
Sur un réseau unitaire (eaux pluviales et usées mélangées) ou un réseau d'eaux usées, c'est un ouvrage souterrain destiné à dévier le surplus de précipitations dues à des orages ou un excès de ruissellement. Il rejette directement, sans traitement, dans le milieu naturel. Ceci permet de ne pas saturer le réseau d'assainissement et de décharger les installations d'épuration, mais cela provoque des pollutions.
- **Télesurveillance**
Afin d'assurer la continuité du service et une lutte efficace contre les inondations, le SIARE dispose d'un système de télesurveillance. Des sondes, des capteurs, des dispositifs de mesure acquièrent les informations sur les sites équipés (bassins, ouvrages,...). Ces informations sont transmises à un poste central situé dans les locaux du SIARE. Une équipe technique suit ces informations 24h/24. Ceci permet de mener avec réactivité les interventions nécessaires en cas de dysfonctionnement.